

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

Date de convocation du Conseil : 01 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 14 décembre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire: M. Hocine MANSERI

Présents: Mme FAUTRA, Maire M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme RISPOLI, Mme BOYADJIAN, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. HEMERY, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers

Excusés: M. GUESMIA (procuration à Mme ZARTARIAN), M. DANIELIAN (procuration à M. DJORKAEFF), M. SCHROLL (procuration à M. ALLOIN), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme DELEUZE (procuration à M. AMOROS), M. WANTERSTEN (procuration à Mme CLAMARON), M. THERRAS (procuration à M. MERCADER), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), M. ABRIAL,

Absents: M. BONET, Mme ROUX-MOURADIAN, M. NAAMANE.

Objet : PLU-H – Modification n°4 – Création de l'Emplacement Réservé (ER) aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques n° 32 pour la création d'un parc public

Mesdames, Messieurs,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-41 et R.151-43

VU le plan de situation joint en annexe,

VU l'avis de la commission Attractivité et développement économique en date du 27 novembre 2023,

CONSIDERANT que dans le cadre de la procédure en cours de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon, la Commune souhaite mettre à

jour l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2 Champollion – Mail Jean Macé,

CONSIDERANT que la Commune souhaite aménager un parc public à destination des habitants, d'une surface de 5 238,70 m²,

CONSIDERANT que la Commune souhaite implanter ce nouveau parc en centralité, à proximité des équipements publics existants, sur les parcelles AX 401, AX 400, AX 241, AX 392, AX 413, AX 574, AX 577, AX 67 et AX 70,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de

- EMETTRE un avis favorable à la création de l'Emplacement Réservé aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques n°32 pour la création d'un parc public,
- AUTORISER Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Madame ZARTARIAN à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme
rook	MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA (par procuration), M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI, M. SCHROLL (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS (par
	procuration), M. HEMERY, M. DESVERGNES (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture 069-216902759-20231207-D-SU-23120713-DE Date de télétransmission : 12/12/2023 Date de réception préfecture : 12/12/2023

Madame le Mai